

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JUIN 1883.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Grande Naturalisation.

(Voir les n^{os} 81, 88, 90, 104, 105, 111, 121, 124, 127, 136, 146, 150, 152 et 155, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEWANDRE, Président; VAN SCHOOR, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, le Baron BETHUNE, BIART, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et CROCQ.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur DOMINIQUE-CÉLESTIN-GUISLAIN COUPLET, fermier-propriétaire, à Ere (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Couplet, Dominique-Célestin-Guislain, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Marchiennes (France), le 17 décembre 1823.

Il habite la Belgique depuis 1870 et y possède à Ere, où il demeure, une importante exploitation agricole.

Il a épousé en 1859 une Belge, dont il a plusieurs enfants.

Il a satisfait, en France, aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 30 novembre 1882, par 93 voix contre 17.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HERMAN-CONRAD-DIEDRICH-ADOLPHE DEPPE, négociant et armateur, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Deppe, Herman-Conrad-Diedrich-Adolphe, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Lippstadt (Prusse), le 12 février 1834.

Il habite la Belgique depuis 1855 et réside depuis lors à Anvers, où il est établi comme négociant, et jouit d'une grande considération.

Il a épousé une Belge le 2 juillet 1859 et n'a pas d'enfant.

Le 4 mai 1875, il a obtenu la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

III

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ALEXIS-ALFRED JOFFROY, négociant, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Joffroy, Alexis-Alfred, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Dunkerque, le 28 octobre 1820.

Il habite la Belgique depuis 1822. Il y a exercé le commerce, à Anvers, de 1842 à 1867. Il est alors allé s'établir à Paris, mais est revenu à Anvers en 1880 et n'a pas cessé de l'habiter depuis lors et d'y exercer le négoce.

Il est célibataire.

Il a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 69 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

IV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HENRI-FRÉDÉRIC PAASCH, inspecteur du Lloyd anglais, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Paasch, Jean-Henri-Frédéric, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Dahme (Prusse), le 7 janvier 1835.

Il habite la Belgique depuis 1870 et s'est fixé à Anvers, où il est inspecteur du Lloyd anglais.

Il est marié à une femme allemande et n'a pas d'enfant.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Un arrêté royal du 9 janvier 1882 l'a autorisé à établir son domicile en Belgique.

Les rapports des autorités de son pays d'origine et de Belgique lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 69 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

V

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JACQUES-ERNEST PHILIPPSSEN, courtier de navires, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Philippsen, Jacques-Ernest, sollicite la grande naturalisation. Il est né à Flensbourg (Schleswig), le 10 janvier 1836. Il habite la Belgique depuis 1858, à Anvers, où il est courtier de navires. Il s'est marié à Hanovre en 1864 avec une demoiselle de cette ville; de ce mariage sont issus trois enfants, nés à Anvers.

En 1866, il a été autorisé à établir son domicile en Belgique.

Il justifie avoir été dispensé du service militaire dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités de Schleswig et de Belgique lui sont complètement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 61 voix contre 17.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

VI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NATHAN-DAVID ROOST, propriétaire, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Roost, Nathan-David, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Boxtel (Pays-Bas), le 28 juillet 1833.

Il habite la Belgique depuis 1843, et réside depuis lors à Anvers, où il est propriétaire et négociant.

Il s'est marié dans cette ville en 1860, avec la demoiselle Straus, originaire de Paris; cinq enfants sont nés de ce mariage.

Par arrêté royal du 28 juin 1860, il a été autorisé à établir son domicile en Belgique. Il y a satisfait aux lois sur la milice.

Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer et les rapports des autorités lui sont entièrement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

VII.

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur MAURICE LEVY, négociant,
à Schaerbeek-lex-Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Maurice Levy, négociant, à Schaerbeek, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Riga (Russie), le 14 février 1834.

Il habite la Belgique depuis plus de 30 ans et a, en 1865, épousé une femme belge. Deux enfants sont issus de cette union.

Le pétitionnaire a été dispensé dans son pays d'origine des obligations de la loi sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

VIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI MERZBACH,
associé de librairie, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Henri Merzbach, libraire, à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Varsovie, le 29 décembre 1837.

Il habite la Belgique depuis l'année 1855 et a épousé une femme belge ; quatre enfants sont nés de cette union.

Le sieur Merzbach, qui a obtenu en 1868 la naturalisation ordinaire, s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par l'article 2 de la loi du 7 mai 1881.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

IX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-MATHIAS-JOSEPH MEURICE,
officier pensionné, à Schaerbeek-lex-Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Mathias-Joseph Meurice, officier pensionné, à Schaerbeek, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Groningue (Pays-Bas), le 7 mars 1821.

Il habite la Belgique depuis plus de 50 ans, a épousé, en 1843, une femme belge; trois enfants sont nés de ce mariage. Ayant servi avec distinction dans notre armée, le pétitionnaire a été nommé successivement chevalier et officier de l'Ordre de Léopold. Il a, en 1846, obtenu la naturalisation ordinaire. En vertu du n° 3 de l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1881, il est exempt du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

X.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-MATHIEU RENARD, boulanger, à Spa.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Mathieu Renard sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Malmedy (Prusse), le 6 février 1846.

Il habite la Belgique depuis 1862 et est établi à Spa depuis 1867; il y exerce honorablement la profession de boulanger.

En 1870, il a épousé une femme belge; un enfant est issu de ce mariage. Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service militaire. Il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XI.

Par M. le Baron T' KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur AUGUSTE KOTTENHOFF, négociant, à Gosselies (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Auguste Kottenhoff, négociant, à Gosselies, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Gevelsberg (Prusse), le 23 octobre 1836.

Il habite la Belgique depuis le 12 avril 1856.

Il a déjà obtenu la naturalisation ordinaire et s'est marié en 1857 avec une femme d'origine belge. Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 59 voix contre 19.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH THIEVES, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Joseph Thieves, négociant à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Schieren (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 décembre 1838.

Il habite la Belgique depuis 1864 ; il a contracté mariage avec une Belge, et trois enfants sont issus de cette union.

Le pétitionnaire est dispensé d'acquitter le droit d'enregistrement, et comme sujet luxembourgeois, il a été exempté des devoirs de milice.

Les rapports des autorités ont été unanimement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MATHIEU-HUBERT WERRY, maître cordonnier, à Enghien.

MESSIEURS,

Le sieur Werry, Mathieu-Hubert, maître cordonnier, à Enghien, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Kerkrade (Limbourg cédé), le 2 août 1828.

Il habite la Belgique depuis 1852 ; il a épousé une Belge, et un fils est né de cette union. Il justifie avoir satisfait dans les Pays-Bas aux lois de milice.

Le pétitionnaire est dispensé d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XIV

Par M. le Baron BETHUNE, sur la demande du sieur ISIDORE-JULES CERNEAU, marchand de comestibles, à Gand.

MESSIEURS,

Le sieur Cerneau sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Sèvres (France), le 9 janvier 1823.

Il habite la Belgique depuis 1836 et a toujours continué à y résider.

En 1858, il est venu se fixer à Gand; s'y est marié à une femme de nationalité allemande qui lui a donné quatre enfants.

Un arrêté royal du 10 avril 1866 a autorisé le sieur Cerneau à établir son domicile en Belgique.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice et s'est engagé éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités judiciaires et autres établissent que le pétitionnaire occupe à Gand une position honorable et qu'il y jouit d'une réputation à l'abri de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 66 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOACHIM CLAIS, négociant, à Roulers.

MESSIEURS,

Le sieur Clais, Joachim, négociant, à Roulers, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Halluin (France, département du Nord), le 2 septembre 1823.

Il habite la Belgique depuis le 21 février 1842. S'étant établi à Roulers en qualité de commis, il épousa en juillet 1856 une femme belge. De son union sont nés huit enfants, dont six sont encore en vie.

Le pétitionnaire a satisfait en France en 1843 à la loi sur le recrutement.

Il exerce actuellement un commerce d'étoffes d'habillements et de toiles dans un immeuble lui appartenant.

Il s'est engagé éventuellement à solder le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THÉODORE-HUBERT CRUWELS, serrurier-poëlier, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Théodore-Hubert Cruwels, serrurier-poëlier, à Liège, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Vieux-Fauquemont (Duché de Limbourg), le 22 novembre 1831.
Il habite la Belgique depuis le 27 février 1849, y suivant ses parents qui se fixèrent à cette date à Liège.

Le 13 octobre 1859, il a épousé une Belge, dont il a six enfants ; il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Le pétitionnaire s'est établi en qualité de serrurier-poëlier et semble gagner un salaire suffisant pour pourvoir à son existence et à celle de sa famille.

Il est dispensé du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que le pétitionnaire n'a aucun antécédent judiciaire connu et qu'il n'y a rien à reprocher à sa conduite et à sa moralité.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-GUILLAUME
ENGELHARDT, professeur d'allemand à l'athénée royal, à Arlon.*

MESSIEURS,

Le sieur Engelhardt, Frédéric-Guillaume, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1824.

Il habite la Belgique depuis 1854. Il fut alors nommé professeur au Collège communal de Virton. Le 18 février 1857, il fut nommé professeur d'allemand à l'athénée d'Arlon.

Il s'est marié en 1860 à une personne d'Arlon, dont il a un fils.

La loi du 30 décembre 1853 dispense le pétitionnaire de payer le droit d'enregistrement.

Il a été exempté légalement du service militaire en son pays natal pour myopie.

Les rapports des autorités établissent qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires connus et que sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 69 voix contre 9.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur BERNARD-THÉODORE
TIMMERMANS, marchand-tailleur, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Timmermans, Bernard-Théodore, marchand tailleur, à Liège, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Sittard (Limbourg cédé), le 25 septembre 1832.

Il habite la Belgique depuis 1854.

Depuis 1856 il exerce la profession de marchand tailleur. Il s'est marié dans la même année à une Belge, dont il a eu six enfants.

Avant de quitter son pays natal, il a servi dans l'armée hollandaise en qualité de milicien.

Le pétitionnaire est dispensé de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent que le pétitionnaire n'a pas d'antécédents judiciaires connus et que sa conduite et sa moralité sont exempts de tout reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai dernier, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XIX.

Par M. BIART, sur la demande du sieur CÉSAR-AUGUSTE-DÉSIRÉ DECAMPS, chef mécanicien, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Descamps, César-Auguste-Désiré, chef mécanicien, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Jeumont (France), le 21 septembre 1835.

Il habite la Belgique depuis 1856 et n'a cessé d'y résider depuis cette époque. Il a épousé une Belge et est père de deux enfants. Il est employé de la ville d'Anvers et y remplit les fonctions de mécanicien en chef.

Il a satisfait aux lois militaires dans son pays et s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement stipulé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 63 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de réserver bon accueil à la demande de l'impétrant.

XX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GEORGES-ADOLPHE DIETZ, chimiste et directeur d'usine, à Uccle (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Dietz, Georges-Adolphe, chimiste et directeur d'usine, à Uccle, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Colmar (Alsace), le 14 septembre 1818.

Il habite la Belgique depuis le 3 août 1857. Il a épousé une Belge et de ce mariage sont issus plusieurs enfants.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire le 6 mars 1872.

Il s'engage le cas échéant à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Dietz.

XXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HIPPOLYTE HESNAULT, fabricant, à Gand,

MESSIEURS,

Le sieur Hesnault, Hippolyte, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Beaumont (Indre-et-Loire), le 20 février 1820.

Il habite la Belgique depuis le 12 janvier 1833, réside depuis cette époque à Gand où il est fabricant et où il a épousé une femme belge, et a retenu trois enfants de ce mariage.

Il a obtenu, le 13 mai 1864, la naturalisation ordinaire. Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 66 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir à son tour la demande du pétitionnaire.

XXII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-AUGUSTE LAUFER, boutiquier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Laufer, Charles-Auguste, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Wahren, près de Leipzig (Saxe), le 9 novembre 1809.

Il habite la Belgique depuis 1828 et a pris service dans l'armée belge en 1830 ; il est établi actuellement comme boutiquier à Anvers, où il est marié avec une femme belge qui lui a donné deux enfants.

La loi du 7 août 1881 l'exempte du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 61 voix contre 17.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande de l'impétrant.

XXIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EDMOND PICARD, rentier,
à Saint-Josse-ten-Noode.*

MESSIEURS,

Le sieur Picard, Edmond, rentier à Saint-Josse-ten-Noode, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Saint-Quentin (France), le 22 novembre 1810.

Il habite la Belgique depuis 1824.

Il a pris les armes en 1830 pour l'affranchissement de la patrie et a obtenu de ce chef la croix commémorative.

Il a épousé une Belge et a retenu plusieurs enfants de ce mariage.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire le 29 octobre 1849.

Les rapports des autorités lui sont éminemment favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande du pétitionnaire.

XXIV.

*Par M. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur HENRI DODT,
commerçant en laines, à Verviers.*

MESSIEURS,

Le sieur Dodt, commerçant en laines, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Eupen (Prusse), le 22 avril 1862.

Il habite la Belgique depuis 1880 et réside à Verviers. Dodt est marié et père d'une enfant née à Hodimont; il a été autorisé à établir son domicile en Belgique et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 71 voix contre 7.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MICHEL-DÉSIRÉ GLAESENER,
directeur d'usine, à Saint-Léger (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Glaesener sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Berg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 octobre 1857.

Il est venu en Belgique avec ses parents en 1859 et habite actuellement Saint-Léger, où il dirige une usine importante. Glaesener est célibataire et a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal. Il s'engage à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 66 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HENRI-ARTHUR-ALPHONSE KAEUFFER, pharmacien, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Kaeuffer sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Rolduc (Prusse), le 10 juillet 1830.

Il habite la Belgique depuis 1865 et s'est établi à Liège, où il exerce la profession de pharmacien ; il est marié et père de plusieurs enfants. Kaeuffer a satisfait aux lois militaires en Prusse et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-NICOLAS VAN KALKEN, professeur à la section normale d'instituteurs, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Van Kalken sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Delft (Pays-Bas), le 31 octobre 1849.

Il habite la Belgique depuis le 15 août 1877 et est actuellement professeur à la section normale des instituteurs à Bruxelles ; il a épousé une Belge, et un enfant

est né de cette union. Van Kalken a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice et s'engage à payer les droits d'enregistrement .

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXVIII.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur CORNEILLE BAKX, magasinier et propriétaire, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Bakx, Corneille, sollicite la grande naturalisation .

Il est né à Berg-op-Zoom, le 20 février 1834.

Il habite la Belgique depuis 1857.

Il est magasinier et propriétaire; il a épousé une femme belge et il a cinq enfants; il a satisfait aux lois de la milice dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 67 voix contre 11.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THÉODORE FALK-FABIAN, libraire-éditeur, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Falk-Fabian, Théodore, sollicite la grande naturalisation .

Il est né à Posen, le 24 avril 1845.

Il habite la Belgique depuis 1864.

Il exerce la profession de libraire-éditeur; il s'est marié à Bruxelles, avec une femme américaine; il a deux enfants. Il a satisfait au service militaire en Prusse.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 62 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande.

XXX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur RODOLPHE OTTERMANN, industriel, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Ottermann, Rodolphe, sollicite la grande naturalisation.
Il est né à Halle (Prusse), le 7 mai 1837.
Il habite la Belgique depuis 1871.
Il exerce la profession d'industriel ; il est marié à une femme française, il n'a pas d'enfant. Il a satisfait au service militaire dans son pays d'origine.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 65 voix contre 13.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XXXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-OSCAR SCHIPPERGES, teinturier, à Verviers.

MESSIEURS,

Le sieur Schipperges, Charles-Oscar, sollicite la grande naturalisation.
Il est né à Hohscheid, le 21 octobre 1834.
Il habite la Belgique depuis 1839. Il exerce la profession de teinturier ; il est marié avec une femme allemande ; il est père de deux enfants ; ayant quitté la Prusse à l'âge de 5 ans, il y est délié de toute obligation de milice.
Les rapports des autorités sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 64 voix contre 14.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande.

XXXII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BARTHÉLEMI-THÉODORE STARMANS, négociant, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Starmans, Jean-Barthélemi-Théodore, sollicite la grande naturalisation.

(15)

Il est né à Heerlen (Limbourg néerlandais), le 1^{er} mai 1825.

Il habite la Belgique depuis 1844. Il exerce la profession de négociant.

Il est marié avec une femme belge et a deux fils. Il a satisfait au service militaire dans son pays natal.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 17 mai 1883, par 66 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
B. DEWANDRE.